



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	11	2

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

**OBJET : 07-1 - ANIMATION-TOURISME
- BUDGET PRIMITIF 2019 - BATAILLE
DE FLEURS - AFFECTATION DE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
PARTICIPANTES**

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC
M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :
167749

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 27 MAI 2019
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 27 MAI 2019
Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,

S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

07-1 - ANIMATION-TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2019 - BATAILLE DE FLEURS - AFFECTATION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

Depuis plusieurs années, la ville organise un évènement annonçant l'arrivée du printemps appelé « les Florales d'Antibes ».

Pour cette édition 2019 qui aura lieu du 3 au 25 mai, les visiteurs pourront découvrir et apprécier un ensemble de manifestations comme le « Salon des plantes, fleurs et jardins » sur l'Esplanade du Pré des Pêcheurs, « Senteurs au jardin » à la Villa Eilenroc, « Exflora en famille » au parc Exflora, une bataille de fleurs...

Dans le cadre de cette bataille de fleurs, la traditionnelle parade de rue du corso fleuri reste un moment cher aux cœurs des Antibois ainsi qu'aux visiteurs.

Les chars fleuris sont confectionnés par quelques associations issues du tissu associatif local et paraderont le samedi 18 mai 2019 sur l'avenue de Verdun devant le Pré des Pêcheurs d'Antibes.

Six associations ont confirmé leur participation, et afin de les aider à financer l'achat des fournitures nécessaires à la confection des chars, il est donc proposé l'affectation des six subventions initialement prévues dans l'enveloppe non affectée de la Direction, aux associations suivantes :

- Commune libre du Safranier ;
- Amicale des Corses d'Antibes Juan-les-Pins : La Cynos ;
- Cercle mixte de la Gendarmerie ;
- Amicale des Antibois ;
- Les Amis de Saint-Armentaire ;
- Comité des fêtes de la Fontonne.

Compte tenu une nouvelle fois de l'engagement associatif, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € aux associations ci-dessus énumérées soit un montant total de 18 000 euros.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 3 000 euros aux associations participant à la Bataille de Fleurs 2019 :

- Commune libre du Safranier ;
- Amicale des Corses d'Antibes Juan-les-pins : La Cynos ;
- Cercle mixte de la Gendarmerie ;
- Amicale des Antibois ;
- Les Amis de Saint-Armentaire ;
- Comité des fêtes de la Fontonne.

07-1 - ANIMATION-TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2019 - BATAILLE DE FLEURS - AFFECTATION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.1677/19 - ANIMATION-TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2019 - BATAILLE DE FLEURS -
AFFECTATION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

Date de transmission de l'acte : 28/05/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 28/05/2019

Numéro de l'acte : lmc1730012 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190517-lmc1730012-DE

Date de décision : 17/05/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions